

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'EYNE

L'an deux mille vingt-six le vendredi six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Alain BOUSQUET, Maire.

Date de la convocation : 23/02/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Membres présents : Alain BOUSQUET, Stéphane PARASSOLS, Marc CARCASSONNE, Xavier VIDOU, Philippe POUSSIN, Sophie SALA, Lydie BLONDEAU

Absents excusés : Tiphaine RABINEAU, Laure PRADELL, Amandine VERY GONDRON, Hugues MAGGIA

Pouvoirs : Hugues MAGGIA donne pouvoir à Lydie BLONDEAU

Marc Carcassonne a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Objet : Mise à jour du tableau des Amortissements -02600 et 02602-BP2026

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lydie Blondeau, 1ere adjointe ayant délégation pour le suivi des affaires financières de la commune afin de présenter le tableau réactualisé des amortissements pour l'année 2026

Budget principal Mairie (02600):

Chap 040 RI

Articles	Montants
2802/ Document d'urbanisme	4081,61 €
2803/ Frais d'études	28 828,40 €
2804111/Biens mobiliers	16 403,86 €
2804182/ Bâtiments & installations	50 392,68€
2804412 / Bâtiments et installations	2 620.91 €
28135 / Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 576,44 €
28157/ Matériel et outillage technique	15 119,97 €
28158 / Autres installations, matériel et outillage techniques	6862,55 €
TOTAL	149 886,42 €

Chap 042 DF

681/ Dotations aux amortissements : 149 886,42 €

Budget Régie Patrimoine et Environnement (02602) :

Chap 040 RI

Articles	Montants
28135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2259,05 €
TOTAL	2259,05 €

Chap 042 DF

681/ Dotations aux amortissements : 2259,05 €

OÙ L'EXPOSE DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces dispositions,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Alain BOUSQUET



Marc CARCASSONNE
